



Indivision et impôts et entretien

Par **acipm**, le **01/06/2014** à **14:14**

Bonjour,

Suis-je en droit de ne plus payer les impôts ni entretenir une parcelle (en zone UBA)(ce que j'assume seule);

sachant que nous sommes 30 indivisaires.

Dois-je obligatoirement prévenir les autres indivisaires? Peuvent t-ils m'exposer à des poursuites si je ne les préviens pas?

Quels sont les risques que j'encourent (s'il y en a)?

Dois-je prévenir la mairie, étant donné qu'il y a des voisins.

C'est une succession non réglée depuis 60 ans.

Merci pour votre réponse.